Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRETE DU MAIRE N°2023-037
INTERDICTION DE STATIONNER

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1er juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu la demande présentée par l'association du tour cycliste féminin
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1er :

En raison de la manifestation « tour cycliste féminin » et de l'importante affluence de véhicules, et pour permettre le stationnement des vélos, il sera interdit de stationner sur les places de parking situées devant la salle d'Equipement Rural d'Animation (ERA) sise au 48 rue des Passementiers le samedi 10 juin 2023 de 8H00 à 18H00.

Article 2

Toute signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques municipaux afin de délimiter le périmètre concerné.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint-Galmier,
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 11 mai 2023
Sylvain DARDOULLIER – Maire
Conseiller Départemental

MAIRIE D'AVEIZIEUX
42 LOIRE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

MAIRIE d'AVEIZIEUX
1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX
Tél. 04 77 94 00 12
E-mail : mairie@mairieaveizieux.fr - Site : mairie-aveizieux.fr